

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Leader 2014-2020

Comité de programmation

Le 10 décembre 2018

Le lundi 10 décembre 2018 à 15h30, le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du SCOT Caen-Métropole s'est réuni à l'hôtel d'agglomération des Rives de l'Orne (salle 719) sous la Présidence de Monsieur Hubert PICARD.

Etaient présents :

Acteurs privés	Acteurs publics
Sylvie CORBEL (CAPEB)	Frédéric ANFROY (Calvados Habitat)
Hervé GIRARD (SOLIHA)	Romain BAIL (Caen la Mer)
Jean-Claude LECLERE (ARPE)	Jean-Claude BRETEAU (Cingal Suisse-Normande)
Jean-Jacques FABRE (Ligue de l'enseignement)	Franck JOUY (Cœur de Nacre)
André-Pierre HODIERNE (Dérailleurs)	Michel BANNIER (Vallées de l'Orne et de l'Odon)
Jean-Louis L'HOTELLIER (Familles Rurales)	Olivier PAZ (Normandie Cabourg Pays d'Auge)
Joël RIHOUE (CPIE)	Hubert PICARD (Vallées de l'Orne et de l'Odon)
Frédéric SALMON (Chambre d'agriculture)	Xavier PICHON (Val Es Dunes)
Emmanuelle HARDOUIN (UDOTSI)	Béatrice TURBATTE (Caen la Mer)
Bénédicte RIQUET (CMAI 14-61)	

Invités :

Yves LECORGNE, Daniel LE CAM (Région Normandie – Autorité de gestion), Daniel GUILLOT (A.S.P)

Animation/Gestion:

Federica SEGNA, animatrice LEADER / Cécile MILCENT, gestionnaire LEADER

Etaient excusés :

Acteurs privés	Acteurs publics
Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie)	
Rodolphe JOIGNE (CRESS)	
Sylvain COSSON (ARDES)	Paul CHANDELIER (Comité Départemental du Tourisme)
Annette DUJARDIN (ADMR)	Jean-Philippe MESNIL (GAL Sud Calvados)
Aurélie PATIN (ADTR)	
Jessica REFFUVEILLE (Pôle TES)	
Fabien TESSIER (CAUE)	
Christèle DREUX (URIOPSS)	
Benjamin CRIKELAIRE (CCI)	

Etaient absents :

Acteurs privés	Acteurs publics
	Linda LAHALLE (Région)
	Daniel GUILLOT (A.S.P)

Vérification du double quorum :

10 membres du collège privé sur 19 et 9 membres issus du collège public sur 12 étaient présents. Au total, 19 membres ont siégé au Comité.

Plus de la moitié des membres du Comité de programmation était présente et plus de la moitié des membres présents était issue du collège privé. La règle du double quorum était donc respectée.

Le Comité de Programmation a pu délibérer valablement.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu du Comité de programmation du 24 septembre 2018.
2. Présentation de 5 projets pour avis d'opportunité.
3. Point sur la maquette financière et propositions de transfert entre fiches-actions.
4. Adoption de la notification à l'ASP et à la Région relative à la modification de la composition du Comité de programmation.
5. Informations et questions diverses: définition des dates des Comités de Programmation 2019.

PROPOS INTRODUCTIFS DU PRÉSIDENT DU GAL

Monsieur PICARD, accueille les membres du Comité et salue la présence de deux représentants de l'autorité de gestion au sein du Comité. A cette occasion, il indique que le GAL du SCoT Caen Métropole est à 4,52% de paiement et qu'il ne devrait pas faire l'objet d'un dégageant d'office. Quant à l'enveloppe réservataire, ce point sera à l'ordre du jour d'une rencontre initiée par Monsieur Hervé MORIN, président de Région, à l'adresse des président-e-s de GAL en début d'année 2019.

1. Adoption du compte-rendu du comité de programmation du 24 septembre 2018

Le compte-rendu de précédent Comité de programmation est adopté à l'unanimité des présents et n'a pas fait l'objet de remarques.

2. Présentation de 5 projets pour avis d'opportunité

INTITULE DU PROJET 1 : REALISATION D'UN SKATEPARK

Ce projet est présenté dans le cadre de la fiche-action N°9: "**Développer l'offre culturelle, sportive et de loisirs, et favoriser son accès pour tous**"

Ce premier projet, porté par la commune de Ouistreham, est présenté par Madame Aurélie RYSER, chargée de mission des dispositifs européens et contractuels. Ce projet a fait l'objet d'une démarche de concertation avec des jeunes de la commune afin de mieux connaître les usages, les besoins en termes d'équipements pour ce nouveau lieu dédié à la jeunesse. Mme Ryser insiste sur la dimension sociale du projet "outil fédérateur de la jeunesse". La politique jeunesse de la ville a permis la création d'un poste d'animateur de proximité. Elle insiste également sur la dimension de développement durable du projet et notamment l'intégration paysagère du projet situé en bordure maritime. Mme Ryser souligne également le caractère sportif de l'équipement qui pourrait accueillir

des compétitions. Enfin, elle met l'accent sur la dimension évolutive du projet qui pourrait être équipé d'un *bowl* dans un second temps en fonction des capacités de financement de la commune.

Monsieur Bail, maire de la Commune ajoute que ce projet se trouve sur le domaine public maritime et a nécessité deux années de travail avec la DDTM. Par ailleurs ce projet a fait l'objet d'un travail concerté avec la Maison des jeunes.

Monsieur PICARD interpelle le Comité pour solliciter les questions éventuelles sur ce projet.

Il est demandé si d'autres co-financements publics ont été cherchés sur ce projet comme la CDC, la DDTM..., il est répondu que la DDTM ne finance pas les projets; la Région et le département ont été sollicités, ces dernières par le biais de contrats de ruralité et de territoire ont donné la primeur à d'autres projets soumis par la commune.

Il n'y a pas d'autres questions ou remarques. Il est proposé de procéder à la proposition de notation aussi Monsieur BAIL et Aurélie RYSER quittent la salle.

L'animatrice procède à la présentation de la proposition de notation. Elle indique que le projet est innovant en revanche il n'a pas fait l'objet d'un multipartenariat formalisé. Il s'inscrit dans une certaine mesure dans les stratégies en cours, notamment la politique sportive de la Région en faveur de la jeunesse. En revanche ce projet ne s'inscrit pas pleinement dans les objectifs de la fiche-actions de rattachement (FA n°9), les terrains de sport n'étant pas reconnus comme une opération éligible sur celle-ci. Cet aspect de la grille d'évaluation est éliminatoire.

Un membre du Comité indique que ce projet est difficile à noter voire que l'on ne peut pas le noter. L'intérêt du projet est souligné par plusieurs membres du Comité. Aussi un autre membre demande s'il était opportun de soumettre ce projet au Comité s'il n'est pas notable.

Le Président du GAL et l'équipe technique LEADER estiment qu'il ne leur appartient pas de retoquer un projet jugé intéressant et qu'il s'agit du rôle du Comité de se prononcer. Des membres reviennent sur le problème mis en avant dans les réflexions du groupe de travail qui a créé la fiche-actions en 2017, c'est-à-dire qu'il est difficile de définir la notion de sport et qu'il existe un vide juridique concernant la définition de terrain de sport.

Les membres du Comité s'accordent à l'unanimité sur le principe d'un projet intéressant et pertinent pour la Commune de Ouistreham mais aussi sur le fait que LEADER n'est pas la bonne "porte" pour rechercher des co-financements pour ce projet.

La décision du Comité est soumise à Monsieur BAIL.

Celui-ci insiste sur l'absence de définition de la notion de terrain de sport, aussi il considère que le manque de projets sportifs sur cette fiche est dû à la crainte des porteurs de voir leur projet éliminé. Il indique également qu'il se trouvera dans une situation délicate à expliquer aux jeunes de la commune (futurs électeurs) que ce projet auquel ils ont participé lors de la concertation ne pourra pas bénéficier d'un soutien de LEADER.

Enfin, il porte à l'attention de l'assemblée l'avis d'opportunité favorable du Comité concernant la participation financière de LEADER à l'école de voile de Luc sur Mer. Au moment de la présentation de ce projet, la fiche-actions n°9 dévolue à la culture, au sport et aux loisirs, n'était pas ouverte et ce projet d'école de voile avait été positionné sur la fiche-actions N°2 destinée à "Développer une offre touristique de qualité". Ce qui pose également un questionnement sur la pertinence du projet vis-à-vis des objectifs de la fiche dédiée aux projets touristiques.

Avec regret, le comité conclue que LEADER n'avait pas prévu le soutien à ce type d'équipement sportif pourtant innovant et intéressant pour le territoire. Le projet n'est donc pas recevable en l'état.

En fin de Comité, ce projet a fait l'objet d'une nouvelle intervention d'un membre du Comité pour rappeler le côté délicat de la notion de "terrain de sport", notion retenue dans la fiche-actions N°9 comme faisant partie des opérations inéligibles. Pour le volet sport de la FA n°9, le groupe de travail avait pensé en priorité à des projets d'animation et évènementiels.

INTITULE DU PROJET 2 : REALISATION D'UN CENTRE D'ACTIVITES NAUTIQUES

Ce projet est présenté dans le cadre de la fiche-action N°9 " **Développer l'offre culturelle, sportive et de loisirs, et favoriser son accès pour tous** "

Ce second projet est également porté par la commune de Ouistreham et il est présenté par Madame Aurélie RYSER, chargée de mission des dispositifs européens et contractuels. Celle-ci insiste sur la dimension multi activités de cet équipement nautique pour capter notamment une clientèle touristique anglaise friande de ce type d'activités.

La parole est donnée aux membres du Comité pour exprimer leur questions et remarques.

L'autorité de gestion interpelle les membres du Comité sur l'échelle du projet avec un budget prévisionnel de 1 954 167€, le plafond de la fiche-action ne permettant de participer qu'à hauteur de 40 000€ ce qui représente 2% du plan de financement. Le service instructeur se demande ainsi s'il n'aurait pas mieux fallu soumettre à LEADER qu'une partie des dépenses notamment celles relatives aux caractéristiques les plus innovantes sur la dimension énergétique pour bonifier l'effet levier du fonds LEADER.

Mme Ryser répond que cela sera à voir avec l'animatrice LEADER, mais qu'il est en effet envisagé de revoir les dépenses afin de présenter un coût plus limité à LEADER.

Il est demandé si ce projet complète la base nautique côté passerelle Ferry et à quoi correspond l'autofinancement? Il est répondu que cette base ancienne a d'ores et déjà été rasée et il indique que l'autofinancement public correspond bien à l'autofinancement de la ville.

Un membre demande s'il y a un lien avec le projet de base nautique à Mondeville?

Non, l'école de voile de Mondeville, reconnue d'intérêt communautaire sur le programme d'actions 2019, fera l'objet de travaux de modernisation pour accueillir les scolaires dans de meilleures conditions mais il ne s'agit pas du tout d'un projet d'une dimension similaire à celui de Ouistreham. Le projet de Mondeville correspond à un projet intercommunal entre deux communes.

Des précisions sont demandées quant à la localisation du centre d'activités nautiques à Ouistreham. Mme Ryser répond et donne des précisions.

Le Président propose de soumettre la proposition de notation du projet aux membres du Comité aussi Monsieur BAIL et Aurélie RYSER se retirent de la salle.

L'équipe technique présente la proposition d'une note à 12/16. Cette proposition ne suscite pas de débat ou remarques.

Il n'y a pas de proposition d'amendement de la note de la part des membres, il n'y a pas d'abstention.

Ce projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 12/16.

INTITULE DU PROJET 3 : ÉTUDE SUR LES ECO-MOBILITES ET CONNEXIONS DANS LE PERIURBAIN CAENNAIS, AUTOUR DE LA GARE DE BRETTEVILLE-NORREY ET DE LA COMMUNE NOUVELLE DE THUE ET MUE

Ce projet est présenté dans le cadre de la fiche-action N°6 " **Soutenir les mutations énergétiques sur le territoire**"

Le projet est porté par la commune nouvelle de Thue et Mue, il est présenté par M. LAFONT, maire de la commune nouvelle et Monsieur SOREAU, DGS. Pour rappel ce projet sur les mobilités en zone périurbaine a fait l'objet d'un travail en amont avec la DDTM au sein des Ateliers du Territoire.

Ils indiquent qu'un premier retour de l'étude qui a eu lieu le vendredi 7 décembre vient bouleverser les représentations sur les usages de la gare et les modes de déplacements qu'ils peuvent avoir. Ce projet s'inscrit dans une perspective globale de recherche d'alternatives à l'usage de la voiture. Il est entendu qu'elle pourra être transposée à d'autres territoires.

Un membre du Comité souhaite savoir si cette étude limite son champ d'investigation aux frontières administratives des 6 communes qui ont intégré la commune nouvelle ou si elle le dépasse? La réflexion ne se limite pas aux six communes mais elle dépende en effet du périmètre défini par l'organisateur des transports qui est la CU Caen la Mer pour la commune nouvelle et la Région pour la commune Saint-Manvieu-Norray.

Il est proposé de passer à l'examen de la proposition de note. Une note de 13/16 est soumise à l'appréciation des membres du Comité. Il n'y a pas de proposition d'amendement de la note de la part des membres, il n'y a pas d'abstention.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 13/16

INTITULE DU PROJET 4 : ITINERAIRE CYCLABLE DE DECOUVERTE TOURISTIQUE DE LA VALLEE DE LA LAIZE ET DE L'ORNE – PROJET COLLABORATIF

Ce projet est présenté dans le cadre de la fiche-action N°1 «**Valoriser les potentiels touristiques du territoire** »

Ce 4^{ème} projet est porté par la CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon en tant que chef de file, aussi il est présenté par Monsieur PICARD, en tant que vice-président de la Communauté de Communes.

Ce dernier insiste sur le souci de profiter du très bel outil de développement touristique que représente la Vélofrancette tout en sortant de son axe nord-sud pour découvrir d'autres itinéraires cyclables de découverte de l'arrière-pays, avec une boucle de 39 km qui parcourt notamment la vallée de la Laize (site ENS) qui possède un riche patrimoine naturel et culturel. Cette boucle étant reconnue d'intérêt départemental. Il s'agit d'une première initiative de ce type sous l'égide du CPIE Vallée de l'Orne et de l'Odon.

La parole est donnée au Comité.

L'autorité de gestion demande des précisions sur la mise en œuvre du projet collaboratif dans la mesure où des dépenses seront engagées par les deux CDC.

Il est précisé qu'effectivement il y aura 2 marchés de travaux (1CDC VOO et 1 CDC SN) par ailleurs il y a aura une commande groupée pour la signalétique. Ces aspects seront précisés dans la convention de partenariat à établir entre les deux EPCI.

La présentation du projet ne soulève pas d'autres remarques ou questions aussi il est proposé de passer à la proposition de notation. Monsieur PICARD se retire de la salle et Madame CORBEL en tant

que vice-présidente du GAL assure la présidence du Comité momentanément. Par ailleurs Monsieur Joël RIHOUEY, directeur du CPIE Vallée de l'Orne, structure partie prenante au projet, ne prend pas part aux votes.

Federica SEGNA, animatrice LEADER, présente et argumente la proposition de note à 14/16. Cette proposition ne suscite pas de remarques. La note est adoptée à l'unanimité des présent-e-s sans avis contraire ni abstention.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note 14/16

INTITULE DU PROJET 5 : MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEL OUTIL D'ACCUEIL MOBILE : LE TRUCK TOURISTIQUE

Ce projet est présenté dans le cadre de la fiche-actions n° 1 «**Valoriser les potentiels touristiques du territoire**»,

Le projet est porté par l'Office de tourisme et des congrès – Caen la mer Normandie. Il est présenté par Madame Emmanuelle HARDOUIN, directrice de l'OT et par ailleurs membre du Comité de programmation.

Dans la continuité des travaux engagés par l'OT fusionné au 1^{er} janvier 2017 qui a donné lieu à un premier projet soutenu par LEADER de création d'un site internet fusionné, l'OT soumet un second projet pour renforcer la promotion des richesses patrimoniales du territoire de Caen la Mer sur en développant une approche des publics renouvelée et alternative aux formes classiques d'accueil sur des points d'accueil fixes. Il s'agit d'accueillir les publics hors-les-murs par la mise en circulation d'un véhicule d'accueil et d'info touristique, le "truck touristique". Ce véhicule sera mis en service en période de saison touristique classique et hors période au fil de l'année à l'occasion d'événements (type festival, fêtes et animations diverses, etc.) dans les territoires ne bénéficiant pas d'OT et autres communes du territoire plus isolées.

Cette présentation est complétée par l'intervention d'un membre du Comité, il est indiqué que ce projet est porté par la mission tourisme de la Communauté urbaine dans l'idée de casser les codes traditionnels de fonctionnement et de perception d'un OT (des visites d'expériences et congrès dans d'autres sites, à Nantes et Paris notamment). La démarche s'appuie en premier lieu sur le constat d'un déficit d'information touristique lors d'occasions importantes comme le festival de Beauregard.

Le projet consiste en l'acquisition d'un véhicule, son équipement et de sa mise à disposition.

En termes de fonctionnement, les agents qui seront chargés du truck font partie de l'équipe de l'OT mais l'été, comme il fonctionnera 5 jours sur 7, fera appel au recrutement d'un saisonnier dédié pour la haute-saison, et éventuellement des renforts sur certains évènementiels de mi- saison. Il y aura un double planning de fonctionnement: un planning estival et un planning évènementiels au fil de l'année.

Le projet ne soulève pas d'autres questions ou remarques aussi, le président propose de passer à la proposition de notation, l'équipe technique LEADER propose une note de 9 sur 16.

L'assemblée propose d'augmenter la note d'un point de bonus au titre de la création d'emplois.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 10/16

3. POINT SUR LA MAQUETTE FINANCIERE.

L'animatrice commence par un point d'avancement des projets – voir annexe 2

- 6 projets (inscrits sur les FA n°1; n°3; n°6; n°8) sont payés ce qui équivaut à 4,25% de la maquette.

- 6 autres projets sont envoyés en paiement à l'autorité de gestion mais ne sont pas encore payés, le montant total cumulé avec des dossiers payés est de 10,71%.
- 2 projets qui ont été programmés en avril dernier n'ont pas encore été déposés en paiement (projet de Filière Paille et de Challenge Multi-embarcations).
- L'instruction des demandes de subvention en vue de la programmation a repris. Il y a 7 projets en attente de programmation (une liste de dossiers prioritaires va être envoyée à l'autorité de gestion).
- Quand ces projets seront instruits, l'équipe technique du GAL procédera à une consultation écrite du Comité de programmation pour les programmer en début d'année 2019.
- Le montant total réservé au 10 décembre 2018 est de 1 139 073,28€ soit 51,81% de la maquette globale.
- Le dossier "Des jardins du Londel", porté par l'AIFTC, qui avait reçu un avis d'opportunité favorable lors du Comité du 29 février 2016 est abandonné par le porteur de projet, la réception d'un courrier officiel en date du 26 novembre 2018 atteste de cet abandon. Le montant réservé pour ce projet sur la FA n°3 est donc réinjecté dans la maquette pour des nouveaux projets.

L'animatrice fait un point sur le suivi des fiche-actions et la consommation fiche par fiche comme présenté dans le tableau ci-dessous:

Fiches	Montant total de la fiche	Montant réservé	Reste
Fiche action 1	400 000,00 €	262 841,59 €	137 158,41 €
Fiche action 2	220 000,00 €	115 851,04 €	104 148,96 €
Fiche action 3	440 000,00 €	210 493,79 €	229 506,21 €
Fiches action 4	150 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €
Fiches action 5	65 000,00 €	15 540,00 €	49 460,00 €
Fiche action 6	250 000,00 €	178 775,18 €	71 224,82 €
Fiche action 7	75 000,00 €	23 241,31 €	51 758,69 €
Fiche action 8	400 000,00 €	100 477,09 €	299 522,91 €
Fiche action 9	198 650,00 €	131 853,28 €	66 796,72 €
TOTAL	2 198 650,00 €	1 139 073,28 €	1 059 576,72 €
	100%	51,81%	48,19%

4. Proposition de transfert entre fiche-actions

Voici la nouvelle proposition de maquette suite au transfert entre fiches actions:

	Montants par fiche	Montants restant	Modification fiche	Proposition nouvelle dotation FA	Intitulé fiche-action	Plafonds FA
1	400 000,00 €	137 158,41 €		400 000,00 €	Valoriser les potentiels touristiques	100 000,00 €
2	220 000,00 €	104 148,96 €		220 000,00 €	Développer une offre touristique de qualité	30 000,00 €
3	440 000,00 €	229 506,21 €		440 000,00 €	Mutations de l'économie de proximité	50 000,00 €
4	150 000,00 €	50 000,00 €		150 000,00 €	Anticiper les enjeux d'habitat liés aux évolutions sociologiques	50 000,00 €
5	65 000,00 €	49 460,00 €		65 000,00 €	Créer des services numériques	19 999,99 €
6	250 000,00 €	71 224,82 €		250 000,00 €	Soutenir les mutations énergétiques sur le territoire	20 000,00 €
7	75 000,00 €	51 758,69 €		75 000,00 €	Coopération	-
8	400 000,00 €	299 522,91 €	- 80 000,00 €	320 000,00 €	Mise en œuvre de la démarche LEADER - Animation/Gestion	-
9	198 650,00 €	66 796,72 €	+ 80 000,00 €	278 650,00 €	Développer l'offre culturelle, sportive et de loisirs	40 000,00 €
	2 198 650,00 €		TOTAL	2 198 650,00 €		

Les membres du Comité n'émettent ni avis contraire, ni questions aussi cette proposition de transferts de crédits est adoptée.

5. Notification à l'ASP et à la Région Normandie.

Le comité de programmation réuni ce jour a adopté les changements suivants qui seront notifiés à l'autorité de gestion et à l'autorité de contrôle:

1. Un transfert entre fiches-actions comme précisé au point précédent.
2. Les changements suivants dans le collège privé du Comité de Programmation:
 - 2.1. Désignation des membres représentant la CCI Caen-Normandie :
Titulaire = Benjamin CRIKELAIRE, Directeur action territoriale et perspective.
Suppléante = Cécile FERREY-PREVOST, Chargée de mission action territoriale.
 - 2.2 Changement du membre suppléant représentant l'URIOPSS :
Suppléante = Hélène VAUVARIN, Directrice générale URIOPSS de Normandie à la place de Véronique FRANCOIS.
 - 2.3 Echange des fonctions des représentants l'ARDES :
Titulaire = Fanny MOLLET, Animatrice de l'ARDES (auparavant suppléante).
Suppléant = Sylvain COSSON, Administrateur ARDES (auparavant titulaire).
 - 2.4 Changement du membre suppléant représentant l'ADMR :
Suppléant = Gilles DESCHAMPS, Directeur de l'ADMR, à la place de Michel LORAND.

6. Informations et questions diverses

Ensuite l'animatrice LEADER soumet aux membres du Comité des propositions de dates pour l'organisation des comités de programmation au cours de l'année 2019.

- Lundi 11 mars.
- Lundi 17 juin.
- Lundi 16 septembre.
- Lundi 9 décembre.

Les membres du Comité n'émettent pas d'avis contraire aussi ce planning de dates est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur PICARD lève la séance à 17h45.

La date du prochain Comité est fixée au lundi 11 mars 2019.

Hubert PICARD

Président du GAL

